

■ **Jean-Marc Trimolet, Diasec JMT**, à Cossonay, collage de photos et autres documents (FOSC du 09.11.2001, p. 8816).
La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.
Journal no 4926 du 15.05.2002
(00478880 / CH-550.0.022.905-9)